

Profil du secteur de l'entreposage

UNIFOR DANS L'INDUSTRIE DE L'ENTREPOSAGE

Les 9 000 membres d'Unifor travaillant dans des entrepôts sont employés par des entreprises spécialisées dans l'entreposage et la logistique, ainsi que par des entreprises d'autres secteurs qui ont recours à des services d'entreposage. Parmi les principaux employeurs, on trouve Les Compagnies Loblaw, Metro Inc., Walmart, Amazon, Loomis Express, DHL Express et Sobeys (certains de ces 9 000 membres sont également comptabilisés dans les totaux des autres secteurs).

Les travailleuses et travailleurs des entrepôts et de la logistique à travers le Canada se sont joints à Unifor en nombre record ces dernières années. En 2024, 850 travailleuses et travailleurs d'un centre de distribution Walmart à Mississauga ont été les premiers employés d'entrepôt Walmart au Canada à se syndiquer. En juillet 2025, 700 travailleuses et travailleurs d'un centre de distribution Amazon à Delta, en Colombie-Britannique, se sont joints au syndicat. Le succès d'Unifor dans ce secteur démontre l'importance d'un recrutement stratégique, en particulier dans un secteur qui repose fortement sur le travail précaire.

Certains employeurs d'Unifor*

Nombre approx. de membres*

Les Compagnies Loblaw	1 050
Metro Inc.	1 170
Walmart	850
Amazon	700
Loomis Express	500
DHL Express	500
Sobeys	450

*Certains employeurs/membres sont aussi couverts par d'autres profils de secteurs.

Faits et chiffres du secteur

EXTRANTS

PIB du secteur	5,8 milliards \$
Part du PIB canadien	0,3 %

EMPLOI

Emploi total	74 500
Évolution sur 10 ans	+66,1 %
Pourcentage de travailleurs à temps partiel	4,9 %
Salaire horaire moyen	36,10 \$/h
Évolution réelle des salaires sur 10 ans	+14,6 %
Nombre moyenne d'heures travaillées par semaine	36,2

ENVIRONNEMENT

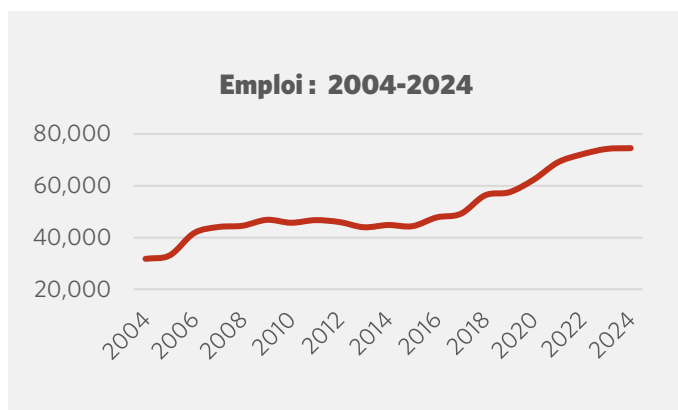
Émissions de gaz à effet de serre (2022)	274 kt
Évolution sur 10 ans	+16,6 %
Part du total de l'industrie canadienne	0,04 %

MAIN-D'ŒUVRE

Taux de syndicalisation	14,2 %
Membres d'Unifor dans l'industrie	9 000*
Part du total des membres d'Unifor	2,8 %
Nombre d'unités de négociation d'Unifor	61*

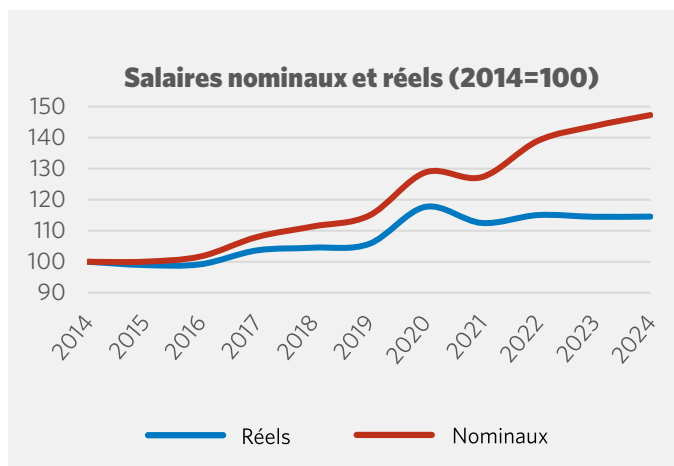
SITUATION ACTUELLE

Avec plus de 74 500 travailleuses et travailleurs répartis dans des milliers d'emplacements à travers le pays, le secteur canadien de l'entreposage est l'un des secteurs les plus invisibles, mais aussi l'un des plus essentiels de l'économie. Presque tous les biens achetés passent au moins un certain temps dans un entrepôt ou un centre de distribution.



Le secteur de l'entreposage a connu une augmentation spectaculaire de 66 % de l'emploi au cours des dix dernières années. Cette augmentation de la main-d'œuvre reflète l'expansion rapide des capacités d'entreposage et de stockage, ainsi que de la logistique de la livraison au dernier kilomètre et de la livraison directe à domicile, avec l'ouverture de nouvelles installations à travers le pays, en particulier dans des centres clés tels que : Mississauga/Brampton en Ontario; Delta, Surrey, Richmond et Burnaby en Colombie-Britannique; et Dorval, Pointe-Claire, Saint-Laurent et Lachine au Québec.

Traditionnellement, les entrepôts étaient conçus pour stocker des produits afin de répondre à la demande des clients malgré les fluctuations du marché. À mesure que les chaînes d'approvisionnement se sont complexifiées avec la mondialisation croissante, certains entrepôts se sont transformés en centres de distribution : des environnements plus dynamiques et à valeur ajoutée où les produits sont emballés ou mélangés, et où les commandes sont triées, préparées ou assemblées.



Les travailleuses et travailleurs d'entrepôt subissent certains des pires effets de la nouvelle économie, qui recherche sans relâche des profits plus élevés et une main-d'œuvre plus flexible. Beaucoup sont surchargés de travail, sous-payés et exposés à des conditions de travail dangereuses. La liste des causes est longue et comprend notamment : les préoccupations relatives à la santé et à la sécurité au travail; une charge de travail insoutenable; l'automatisation des installations et l'évolution rapide des technologies; la propriété du travail; le manque d'emplois stables, permanents et à temps plein; les bas salaires et les avantages sociaux insuffisants. Le secteur des entrepôts est peu syndiqué en raison du recours des employeurs à la sous-traitance et au transfert de contrats.

ALLER DE L'AVANT : DÉVELOPPER L'INDUSTRIE DE L'ENTREPOSAGE

Les conditions de travail dans le secteur de l'entreposage sont généralement mauvaises et peuvent être considérablement améliorées.

L'augmentation du taux de syndicalisation dans le secteur de l'entreposage est le moyen le plus efficace d'améliorer les conditions de travail des travailleuses et travailleurs d'entrepôt et de transformer des emplois traditionnellement précaires et de mauvaise qualité en emplois de qualité.

Pour créer des emplois de qualité dans ce secteur, les travailleuses et travailleurs devront établir une norme industrielle fixant des seuils minimaux en matière de salaires et de conditions de travail. Les travailleuses et travailleurs doivent également militer en faveur de réglementations strictes en matière de santé publique et de sécurité régissant les normes de temps de travail et le rythme de travail.

Les entrepôts sont également en première ligne des nouvelles automatisations expérimentales basées sur l'intelligence artificielle et des changements technologiques. Les nouvelles avancées technologiques, sans surveillance adéquate, constituent la menace structurelle la plus importante pour la main-d'œuvre des entrepôts et de la logistique, notamment en raison des risques de suppressions massives d'emplois et de déqualification. Les technologies d'intelligence artificielle évoluent rapidement et ont un impact sur tous les aspects des opérations d'entreposage et de logistique, y compris la surveillance sur le lieu de travail. S'il est peu probable que les travailleuses et travailleurs puissent inverser la tendance des changements technologiques, ils peuvent toutefois tirer parti des négociations collectives et revendiquer (par l'intermédiaire des syndicats) une réforme législative et réglementaire afin d'atténuer les pires effets de l'IA.

Unifor a une longue histoire de négociations collectives formelles, en particulier dans l'industrie automobile. Les travailleuses et travailleurs syndiqués de divers secteurs ont

également participé à des négociations collectives informelles (c'est-à-dire la négociation de normes dans certains lieux de travail qui s'appliquent de manière égale à d'autres), même dans des industries où la structure des entreprises est fragmentée et où les employeurs sont très diversifiés. Alors que la syndicalisation se poursuit dans ce secteur en pleine croissance, les travailleuses et travailleurs doivent développer des plateformes de dialogue, de mobilisation et de solidarité commune.

Recommandations pour le développement du secteur

- L'augmentation du taux de syndicalisation dans le secteur de l'entreposage est le principal moyen d'améliorer les conditions de travail et de transformer des emplois traditionnellement précaires et de moindre qualité en emplois de qualité.
- Afin de créer des emplois de qualité dans le secteur de l'entreposage, les travailleuses et travailleurs devront établir une norme industrielle fixant des seuils minimaux pour les salaires et les conditions de travail.
- Il est nécessaire d'adopter des réglementations et des lois en matière d'emploi afin d'améliorer la santé et la sécurité au travail, de créer davantage d'emplois réguliers et à temps plein, et de renforcer la responsabilité et l'efficacité des sanctions à l'encontre des mauvais employeurs dans le secteur de l'entreposage.
- Le secteur de l'entreposage et de la logistique se trouve au cœur de l'automatisation et des changements technologiques induits par l'intelligence artificielle. Des négociations collectives et des réformes législatives/réglementaires sont nécessaires pour garantir que les travailleuses et travailleurs ne soient pas laissés pour compte à mesure que le secteur se développe et évolue.